Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260519-N03CC190526-DE

Délibération du conseil communautaire
N°03-CC190526

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « La Belle Etoile » à Rohan, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Arnaud DAVID de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN et Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radenac ; Cédric JOSSO de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Lorène BERRONE de Saint-Connec ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absentes excusées ayant donné pouvoir : Alicia LE MOING de Pontivy à Caroline JEGADO ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lydia DESMARES de Réguiny à Cédric JOSSO.

Election d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-1 à L1414-4 et L1411-5 ;
Vu la délibération n°02CC190526 précisant les modalités de dépôt des listes en vu de l'élection des membres de la CAO ;

La Présidente de Pontivy Communauté est, de droit, la Présidente de la CAO mais a la possibilité de se faire représenter par un représentant, lequel ne peut être désigné parmi les membres élus de cette commission

Considérant que la CAO est chargée de l'attribution des marchés publics et accords-cadres passés selon une procédure formalisée ;

Considérant que la CAO est consultée, pour avis, pour tout projet d'avenant ou cumul d'avenants à un marché public ou accord-cadre entraînant une augmentation de montant globale supérieure à 5% ;

Considérant l'intérêt de pouvoir réunir les membres de cette commission dans le cadre des marchés publics ou accords-cadres hors procédures formalisées à partir de 90 000 € HT ;

Considérant qu'il convient de désigner de façon permanente les membres de la CAO pour la durée du mandat ;

Considérant que l'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la CAO ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260519-N03CC190526-DE

La Présidente informe les membres du conseil communautaire qu'elle sera représentée par Laurent GANIVET.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

La liste A ci-après est candidate :

Membres titulaires	Membres suppléants
Roger BERNON	Arnaud DAVID
Jean GUILLOT	Olivier GUEGAN
Claude-Albert LE BRIS	Christophe JOUANNO
Jean-Pierre LE PONNER	Lionel ROPERT
Claude VIET	Marcel TARTARY

1 seule liste présentée.

Le conseil communautaire procède au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la CAO :

- Effectif légal du conseil communautaire : 55
- Effectif présent à l'ouverture du scrutin : 52
- Nombre de procuration : 3
- Suffrages valablement exprimés : 55
- Nombre de suffrages obtenus par la liste « A » :55

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie, avec Laurent GANIVET, Président de la Commission d'Appel d'Offres, habilité à signer les marchés passés par la communauté de communes :

Membres titulaires	Membres suppléants
Roger BERNON	**Arnaud DAVID**
Jean GUILLOT	**Olivier GUEGAN**
Claude-Albert LE BRIS	**Christophe JOUANNO**
Jean-Pierre LE PONNER	**Lionel ROPERT**
Claude VIET	**Marcel TARTARY**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

Le Secrétaire de séance,
Claude VIET

Pontivy Communauté